



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4355

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon et les sociétés ArtClair, Chaîne Histoire, Faton Archéologia, Le Monde, RCF, Télérama et Bulles de Gones dans le cadre de l'exposition Claude, un empereur au destin singulier, du 1 décembre 2018 au 4 mars 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2018/4355 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS
DE LYON ET LES SOCIETES ARTCLAIR, CHAINE
HISTOIRE, FATON ARCHEOLOGIA, LE MONDE, RCF,
TELERAMA ET BULLES DE GONES DANS LE CADRE DE
L'EXPOSITION CLAUDE, UN EMPEREUR AU DESTIN
SINGULIER, DU 1 DECEMBRE 2018 AU 4 MARS 2019
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon consacre sa grande exposition de l'automne à l'empereur Claude. Il y a un peu plus de 2 000 ans, le 1er août 10 av. J.-C., naissait à Lyon Tiberius Claudius Drusus, fils de Drusus l'Aîné et d'Antonia la Jeune. En dépit de son appartenance à l'illustre famille impériale julio-claudienne, Claude n'aurait jamais dû régner sur le vaste empire romain. Le destin en a voulu autrement car, 51 ans plus tard, il fut proclamé empereur par la garde prétorienne après l'assassinat de Caligula, en 41 de notre ère. L'exposition a pour ambition de mettre en lumière la vie et le règne de cet homme au destin singulier. Depuis peu, les chercheurs et les historiens restituent la figure d'un homme cultivé, bon gestionnaire, promoteur de réformes administratives efficaces pour l'empire et soucieux de son peuple. Sa loi la plus fameuse est sans nul doute celle relative à l'admission des Gaulois au sénat romain, célèbre par le discours qu'il prononça, en 48 à Rome, gravé sur des plaques de bronze, dites Table claudienne.

D'alliances en stratégies politiques jusqu'aux grandes réalisations de son règne, c'est ce nouveau visage de l'empereur Claude que l'exposition présente à travers plus de 150 œuvres : statues, bas-reliefs, camées et monnaies, objets ; de la vie quotidienne, peinture d'histoire, etc. Des extraits de films, des restitutions 3D et des photographies de l'artiste Ferrante Ferranti complèteront le parcours, pour inviter le visiteur à la redécouverte d'un homme dont, de manière inattendue, le destin décida qu'il serait un grand empereur romain.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés ArtClair, Chaîne Histoire, Faton Archéologia, Le Monde, RCF, Télérama et Bulles de Gones ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville
----------------	--------------------------	--

		de Lyon
ArtClair	<p>2 pleines pages de publicité dans le mensuel l'Oeil en recto dans le magazine daté de janvier 2019</p> <p><u>Valorisation : 8 693,33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>logo de l'œil, magazine de Artclair, sur les documents de communication : affiches, cartes postales, dossiers de presse, insertions presse, signalétique, cartons d'invitation, site internet</p> <p>Valorisation : 8333,33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</p> <p>30 entrées dans l'exposition. Valorisation : 360 € (non assujetti à TVA)</p> <p>.</p> <p><u>Valorisation : 8 693.33 € HT dont 8 333,33 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 360 e non assujetti à TVA</u></p>
Chaîne Histoire	<p>Histoire assurera la promotion de l'EVENTEMENT sur son site internet www.histoire.fr par un lien actif renvoyant au site internet du Contractant www.mba-lyon.fr pendant toute la durée du partenariat.</p> <p>Elle assurera en outre la promotion de l'EVENTEMENT sur ses réseaux sociaux (1 post Facebook et 1 post Twitter).</p> <p>Histoire relayera l'EVENTEMENT via l'envoi d'une newsletter à 2 millions d'abonnés (sous réserve de l'accord du distributeur).</p> <p>Histoire mettra en avant l'exposition via un jeu concours.</p> <p><u>Valorisation : 3 100 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>5 catalogues de l'exposition Valorisation : 184,83 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p> <p>100 laissez-passer pour l'exposition Valorisation : 1 200 € (non assujetti à TVA)</p> <p>Logo sur certains documents de communication : affiches, cartons d'invitation</p> <p>Valorisation : 1715,17 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p> <p><u>Valorisation: 3 100 € HT</u> dont 1200 € nets de TVA, et 1900 HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>
Faton Archéologia	<p>1 publicité d'une page dans Le magazine Objet d'art</p>	<p>Logo de la société sur les documents de communication : affiches, cartes</p>

	<p>l'Estampille du mois de décembre 2018. Sliders (811 x 296) en home page, pendant 2 semaines, sur les sites de L'Objet d'art l'Estampille, Archéologia et les dossiers d'Archéologie, à partir de la semaine d'ouverture de l'exposition (semaine 49). Un relais dans la newsletter du magazine et la mise en place d'un jeu pour les lecteurs.</p> <p><u>Valorisation : 8 573.33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>postales, dossiers de presse, insertions presse, signalétique, cartons d'invitation, site internet Valorisation : 8333,33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</p> <p>20 entrées pour l'exposition Valorisation : 240 € (non assujetti à TVA)</p> <p><u>Valorisation : 8 573.33 € HT dont 8 333,33 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 240 € non assujetti à TVA</u></p>
Le Monde	<p>Promotion de l'exposition avec une publicité de ¼ de page dans M le Monde</p> <p><u>Valorisation : 8 333.33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Logo sur les documents de communication : affiches, cartes postales, dossiers de presse, insertions presse, signalétique, cartons d'invitation, site internet</p> <p>Valorisation : 8333,33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</p>
RCF	<p>Promotion de l'exposition du 26 au 30 novembre 2018 dans un format de 5 minutes retransmis en intégralité le 1^{er} décembre 2018</p> <p><u>Valorisation : 1 445 € HT</u></p>	<p>Logo sur les affiches de l'exposition : Valorisation : 1250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</p> <p>Visite de l'exposition pour un groupe d'auditeurs de RCF Valorisation : 195 € non assujetti à TVA</p> <p><u>Valorisation : 1 445 € dont 1250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) et 195 € non assujetti à TVA</u></p>

Télérama	<p>promotion de l'exposition selon le dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 module dans l'agenda des événements parution dans l'édition Télérama Natio, parution le 05/12/18 - 1 espace dans la newsletter de Télérama adressée le 14/12/18 à 170 0000 abonnés avec un lien vers le site du musée. <p><u>Valorisation : 8 813,33 € HT</u></p>	<p>Logo sur les documents de communication: affiches, cartes postales, dossiers de presse, insertions presse, signalétique, cartons d'invitation, site internet</p> <p>Valorisation : 8333,33 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</p> <p>Mise à disposition pour les abonnés Télérama de 20 entrées en soirée dans l'exposition vendredi 1er mars et 20 entrées samedi 2 mars entre 18h et 22h.</p> <p>Valorisation 480 € non assujetti à TVA</p> <p><u>Valorisation : 8 813,33€ HT dont 8 333,33 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 480 € non assujetti à TVA.</u></p>
Bulles de Gones	<p>Mise en avant de l'exposition dans l'agenda des numéros 105 (décembre- janvier 2019) et 106 (février-mars 2019).</p> <p>Mise en avant de l'exposition sur le site web du magazine par</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Parrainage de la Lettre d'info - Un double carré (300L x 600H pixels) ou méga maxi bannière (1000L x 180H pixels): - Une annonce sur le site mobile (420L x 50H pixels) <p><u>Valorisation : 2 323,34 € HT</u></p>	<p>Insertion du logo sur 200 dossiers de presse imprimés et version numérique envoyé à 800 contacts et site internet.</p> <p>Valorisation : 2083,34 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p> <p>20 entrées pour l'exposition</p> <p>Valorisation : 240 € non assujetti à TVA</p> <p><u>Valorisation : 2 323,34 € HT dont 2083,34 e soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 240 € non assujetti à TVA.</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. Les conventions de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et les sociétés ArtClair, Chaîne Histoire, Faton Archéologia, Le Monde, RCF, Télérama et Bulles de Gones dans le cadre de l'exposition *Claude, un empereur au destin singulier* du 1 décembre 2018 au 4 mars 2019 sont approuvées.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
3. Les dépenses correspondantes, seront prélevées sur les crédits du budget principal 2018, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETCLAUBA, LC 96538.
4. Les recettes correspondantes, seront imputées sur les crédits du budget principal 2018, nature 7062, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETCLAUBA, LC 95541.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER